



BARÈME DES HONORAIRES PRATIQUES PAR L'AGENCE PRIX T.V.A. INCLUSE (taux actuellement en vigueur)

A compter du 1^{er} février 2024 :

I. VENTE (barème dégressif à la charge de l'acquéreur) :

- Jusqu'à 30 000 € (forfait)	3 000 €
- De 30 001 € à 60 000 €	5,00 %
- De 60 001 € à 100 000 €	4,00 %
- Au-dessus de 100 001 €	3,00 %

EXCEPTION : Honoraires à la charge du vendeur en cas de constitution du dossier de vente, conseils, rédaction du compromis de vente, accompagnement jusqu'à la signature de l'acte authentique.

- Estimation Vente/Location	Gratuite
- Attestation de valeur écrite à destination d'un notaire, d'une banque ou quelconque institution.	100 €

II. LOCATION :

● **Habitation : Visites, constitution du dossier, rédaction du bail**

	Bailleur	Locataire
● ≤ 39 m ²	7 € / m ²	7 € / m ²
● De 40 m ² à 69 m ²	5 € / m ²	5 € / m ²
● De 70 m ² à 109 m ²	4 € / m ²	4 € / m ²
● ≥ 110 m ²	3 € / m ²	3 € / m ²
- Rédaction seul du bail :	170 €	170 €
- Etat des lieux d'entrée :	1,50 € / m ²	1,50 € / m ²
- Etat des lieux de sortie :	3,00 € / m ²	
● Parkings, Garages (bail + état des lieux) :	80 €	80 €
● Commerce & Professionnel (à la charge du preneur) :	11 %	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail, état des lieux (calculé sur le loyer annuel hors charges)		

III. GESTION IMMOBILIERE (à la charge du propriétaire-bailleur) :

● Honoraires de gestion courante calculés sur le total des encaissements :	
1 lot	7,20 %
de 2 à 4 lots	6,84 %
de 5 à 8 lots	6,60 %
de 8 à 15 lots	6,24 %
+ de 15 lots	5,88 %
- Accès mensuel internet propriétaire pour l'ensemble de ses lots (forfait)	1,50 €
- <u>Option</u> : Assurance de garantie des Loyers Impayés sur le total des encaissements par lot	2,40 %
● Honoraires prestations occasionnelles :	
- Constitution dossier de diagnostics obligatoire à la mise en location (devis, prise de RDV, déplacement, règlement par gestion) :	20 €
- Aide déclaration fiscale	25 €
- Suivi dossier permis de louer	100 €
- Augmentation annuelle du loyer selon IRL par lot	3,60 €
- Renouvellement de bail ou avenant s/loyer hors charge	33 %
- Suivi de travaux :	
● Jusqu'à 400 € HT	20 €
● De 400 € à 1000 € HT	45 €
● Au-dessus de 1 000 € HT (du montant global)	6,00 %
- Transmission des dossiers contentieux à huissier ou à avocat	50 €
- Suivi des procédures judiciaires et des contentieux (forfait) :	50 €
- Clôture de compte propriétaire	60 €

*A savoir, les Honoraires de location comme de gestion sont totalement déductibles de vos revenus fonciers selon la loi de finance en vigueur.
N'hésitez pas à nous demander un devis que nous vous établirons en toute transparence.*